

**Mise à jour du Plan d'action pour la gestion
de l'omble de fontaine(*Salvelinus fontinalis*)
dans la zec Batiscan-Neilson**

Par

Alain Vallières, technicien principal de la faune

Et

Pierre Bellefleur, biologiste

Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Mai 2009

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

- Alain Vallières (MRNF)
- Pierre Bellefleur (MRNF)

Équipe de travail :

- Alain Vallières (MRNF)
- Pierre Bellefleur (MRNF)
- Martin Vézina (zec Batiscan-Neilson)
- Olivier Jutra (zec Batiscan-Neilson)

Cartographie :

- Sylvain pelletier (MRNF)

INTRODUCTION

En 2001, une équipe composée de personnes de la Direction de l'Aménagement de la faune de la Société de la faune et des parcs du Québec (aujourd'hui Ministère des Ressources naturelles et de la Faune-MRNF) et de la zec Batiscan-Neilson a procédé à l'analyse de la gestion de l'omble de fontaine dans le territoire de cette zec. Cette analyse a été rendu possible grâce aux données fauniques colligées depuis 1978 dans ce territoire.

Le PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DE L'OMBLE DE FONTAINE (*SALVELINUS FONTINALIS*) DANS LA ZEC BATISCAN-NEILSON a été déposé en août 2001 et a servi de balises pour la gestion de cette espèce dans le territoire de la zec. Même si l'exercice semble avoir répondu aux attentes des gestionnaires fauniques, il s'avérait nécessaire de procéder à une révision de ce plan car beaucoup d'actions ont été posées conformément aux recommandations du document.

Ainsi donc, le 30 avril 2009, huit ans après le dépôt du plan d'action, une rencontre entre les gestionnaires fauniques de la zec et ceux du (MRNF) a eu lieu dans le but de faire le point sur l'état de la gestion de l'omble de fontaine dans la zec Batiscan-Neilson.

Le présent document reprend un à un les actions recommandées à la **section 4** du plan d'action de 2001 (**Analyse et actions**). Il analyse la situation actuelle de l'omble de fontaine à la lumière des résultats des actions posées et propose des interventions futures afin de préserver et, lorsque possible, améliorer la qualité de la pêche dans la zec.

NOTE : *Les sections de textes en italiques sont tirées du plan d'action de 2001.*

SUIVI DE LA SECTION 4 (Analyse et actions)

4.1 Protection de l'habitat

4.1.1 Plans d'eau prioritaire

« Afin de protéger les acquis et d'orienter les actions futures, le comité formé dans le cadre de ce travail s'est entendu pour identifier les 20 plans d'eau les plus importants pour le territoire. Pour déterminer cette priorité, trois critères ont été utilisés, soit :

- Premier critère: Biomasse annuelle récoltée
- Second critère : Importance du secteur
- Troisième critère: Lignée »

Tableau 5. Liste des vingt lacs les plus importants

Nom du lac	Pointage final
Aaron	4,50
Neilson	4,00
Picard	3,59
Hélène	3,38
Gouat	3,33
Petit lac Batiscan	3,20
William	2,82
Marguerite	2,78
Philo	2,72
Bondy	2,71
Le Gardeur	2,65
Drucilla	2,65
Sirois	2,63
Leclerc	2,33
Nosny	2,27
Tessier 1 et 2	2,26
Du Hangard	2,23
Talayarde du Sud	2,21
Grandbois	2,16
Des Îles	2,07

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Entretien annuel des habitats primordiaux des 20 lacs les plus importants
- Mettre à jour les habitats essentiels de ces 20 lacs
- Analyser tout projet pouvant occasionner une baisse de la pêche sur les 20 lacs

SITUATION EN 2009

Ces 20 lacs font partie d'un programme annuel de suivi des habitats : cours d'eau, frayères, berges et, parfois, physico-chimie de l'eau du lac. On s'assure ainsi d'être en mesure d'intervenir rapidement sur toute forme d'altération qui pourrait survenir.

ACTIONS À VENIR : mettre à jour la physico-chimie détaillée de ces 20 lacs.

4.1.2 Ensemble du territoire

« En plus de l'attention particulière apportée aux 20 lacs les plus importants pour la zec, il serait important que chaque utilisateur signale toute dégradation appréhendée de l'habitat de l'omble de fontaine. Cette demande pourrait être adressée à tous les utilisateurs du territoire dans le journal de la zec. De cette façon, des correctifs pourraient être apportés rapidement à une situation potentiellement dangereuse pour l'habitat d'un lac ou d'un cours d'eau donné.

De plus, au cours des dernières années, la zec Batiscan-Neilson a réalisé certains aménagements dans plusieurs de ces lacs et cours d'eau. Pour conserver leur plein potentiel et ainsi rentabiliser les investissements déjà consacrés, ces aménagements nécessiteront un programme d'entretien. Les sites aménagés avec succès devront donc être entretenus au cours des prochaines années.»

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Entretien des sites aménagés avec succès
- Sensibiliser les utilisateurs à la protection des habitats

SITUATION EN 2009

Tous les sites aménagés font l'objet d'une vérification annuelle quant à leur état. Des correctifs sont apportés lorsque nécessaire.

Les utilisateurs ont été sensibilisés à plusieurs reprises par de l'information diffusée dans le journal de la zec (*La truite de papier*). De plus, des dépliants sur le sujet sont disponibles dans les postes d'accueil. Finalement, l'équipe d'aménagistes de la zec sensibilisent les utilisateurs à la protection des habitats par la diffusion d'information relative à leurs travaux.

ACTIONS À VENIR : maintenir le suivi des aménagements et la diffusion de l'information aux utilisateurs.

4.3 Développement de la pêche en lac

« En plus de récupérer les lacs ayant donné de bons rendements par le passé, le comité a décidé de s'interroger sur les causes d'écart entre le rendement théorique selon Vézina (1978) et le rendement réel des différents lacs. Afin d'organiser une planification des actions à poser, tous les lacs ayant un rendement inférieur ou égal à 80 % du rendement théorique (figure 26) et ayant au moins 20 kg d'ombles de déficit ont fait l'objet d'une analyse comportant trois critères:

- *Le prix par kilogramme potentiel d'ombles que coûtera cette nouvelle offre faunique;*
- *Le gain en fréquentation que devrait apporter cette nouvelle offre faunique;*
- *Le niveau d'importance de cette nouvelle offre faunique pour le secteur.*

Il est à noter que seuls les plans d'eau pouvant permettre aux poissons de s'auto-perpétuer ont été considérés dans cette analyse. Elle exclut donc les lacs qui, pour tendre vers leurs rendements optimaux, nécessitent desensemencements continus. Afin de prioriser les aménagements, un pointage a été réalisé en fonction des trois critères précédemment décrits.»

Le tableau 7 fournit par ordre de priorité la liste de ces plans d'eau.

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Valider le paramètre « Coût » pour les 18 lacs du tableau 7
- Aménager les lacs selon la liste de priorité mise à jour

Tableau 7. Liste de priorité pour les lacs présentant un potentiel d'aménagement

Nom du lac	Gain potentiel (kg)	Pointage final	Actions 2001-2009
Alexandre	167	2,75	<i>Aménagement de frayères en lac et à l'émissaire (barrage)</i>
Cycnos	51	2,75	<i>Baisse du contingent (75/60)</i>
Bertrand	50	2,75	<i>Ensemencements soutenus</i>
Delaney (Petit)	63	2,50	<i>Aménagement frayères prévue (2010)</i>
Premier Philosore	62	2,50	<i>Ensemencements soutenus (Arrêt des ensemencements en 2006)</i>
Delaney	47	2,50	<i>Aménagement de frayères prévue (2009)</i>
Najoua (Bob)	38	2,50	<i>Baisse du contingent (65/35)</i>
Foch	33	2,50	<i>Aménagements de frayères prévue (2009)</i>
Bienville	31	2,50	<i>Aménagements de frayères (2002)</i>
Pas de poisson	120	2,25	<i>Baisse du contingent (165/75) Diagnose à faire Aménagement réalisé en collaboration avec le CEHQ en 2007 (aucun géniteur de confirmé depuis)</i>
Soixante	39	2,25	<i>Aménagements de frayères (2006-07)</i>
Lelièvre	37	2,25	<i>Bris de barrage. Rien à faire.</i>
Longley	24	2,10	<i>Baisse du contingent (25/15)</i>
Chézine	68	2,00	<i>Baisse du contingent (175/85)</i>
McKinney	96	1,75	<i>Acide. Chaulage limité par l'accès.</i>
Betty	82	1,50	<i>Baisse du contingent (185/80)</i>
Torcé	22	1,10	<i>Problème d'accès.</i>
Mel	21	1,10	<i>Problème d'accès.</i>

SITUATION EN 2009

Les lacs identifiés au tableau 7 ont fait l'objet d'une attention particulière car :

- le pointage alloué reflétait l'importance de ces plans d'eau pour le secteur dans lequel ils se trouvaient
- les possibilités de gain en biomasse étaient importantes

Les coûts n'ont pas vraiment été estimés pour l'ensemble des lacs mais au cas à cas, lors de projets d'aménagements.

La colonne de droite du tableau 7 identifie les actions posées depuis 2001 pour chacun de ces lacs.

ACTIONS À VENIR : entreprendre les aménagements prévus pour 2009 au tableau 7.

4.5 Ensemencements

Des actions avaient été proposées pour 28 lacsensemencés depuis 1990 (tableau 8). On proposait le maintien des ensemencements dans 11 d'entre eux.

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Réaliser les nouveaux ensemencements selon ce cadre normatif
- Effectuer un suivi des résultats des ensemencements via les statistiques de pêche

SITUATION EN 2009

Au fil des ans, les priorités de la zec en matière d'ensemencement ont évolué.

Les ensemencements se font maintenant sur 6 (8) lacs en priorité :

Artagnan
Caribou
Deuxième lac Bertrand
Momas
Romuald
Saverne

Fixem (2 ans) et Cochon (occasionnelle)

Les lacs Caribou et Romuald sont des lacs acides qui nécessitent un contrôle de l'acidité au moyen de chaulage (ajout de calcite). Ces derniers font parties des lacs à contingentement spécial dont la zec peut maintenant se prévaloir (5 plans d'eau maximum par la loi) et leur statu passera donc d'ensemencement de type soutien à ensemencement de type dépôt-retrait.

ACTIONS À VENIR : poursuivre les ensemencements en fonction des résultats obtenus.

4.5.6 Pisciculture

En 2001, la zec Batiscan-Neilson opérait une station piscicole pour répondre aux besoins des ensemencements.

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Action :

- Orienter la production piscicole vers des ensemencements destinés au dépôt-retrait

SITUATION EN 2009

La zec n'opère plus de station piscicole depuis 2002.

Les ensemencements de poissons sont de type dépôt-retrait (poissons de taille pêchable), à l'exception des lacs chaulés (du Caribou et Romuald) où **on ensemence à l'occasion des fretins (10-15 cm)** Situation qui ne devrait pas se reproduire, seulement avec des poissons de taille pêchable.

ACTIONS À VENIR : maintenir les ensemencements en poissons de taille pêchable (dépôt-retrait)

4.6 Développement de la pêche en cours d'eau

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Vérifier les possibilités d'aménagement de la rivière Talayarde Nord-Est
- Aménager la Talayarde Nord-Est si souhaitable
- Faire du dépôt retrait dans la Talayarde Nord-Est si aménagée

SITUATION EN 2009

L'analyse des données de terrain a démontré le peu de potentiel d'aménagement de la rivière Talayarde Nord-Est. Il n'y a eu ni aménagement ni ensemencement. **Mise à jour pour 2009, l'équipe a procédé à l'évaluation du potentiel en 2008 pour le ruisseau Delaney (3 sites potentiels) et vérifiera le potentiel pour la rivière Neilson en 2009.**

4.7 Pêche à la mouche

En 2001, certains lacs de la zec (19) ne pouvaient être pêchés qu'à la mouche afin d'en retarder la fermeture à la pêche souvent très hâtive. Le plan d'action avait corroboré cette modalité pour tous les plans d'eau déjà à la mouche, sauf pour les lac Édithe et Talayarde.

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Action :

- Permettre la pêche à tous les engins aux lac Édithe et Talayarde

SITUATION EN 2009

En 2007, la zec a revu la situation de tous les lacs de son territoire en fonction de la pêche à la mouche. Certains lacs ont été retirés de la liste et d'autres ajoutés. Les modifications réglementaires seront apportées pour la saison 2009.

LAC À LA MOUCHE: ZEB A 2009	
Athlone	Morasse
Chicot (du)	Nomade (du)
Faux	Portage
Gouat	Poses
Lavardin	Saverne
Lème	Talleva
Marecot	Waben

ACTIONS À VENIR : appliquer la modalité de pêche à la mouche aux lacs identifiés.

4.8 Protection des populations d'omble de fontaine

En matière d'ensemencement, un zonage ayant pour but de protéger les populations d'ombles de fontaine a été proposé dans le plan d'action de 2001. Le territoire a été divisé en trois zones:

- Zone à population soutenue (ensemencement avec poissons de pisciculture)
- Zone à population naturelle (ensemencement par relocalisation de poissons indigènes)
- Zone d'intégrité génétique (aucun ensemencement)

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Action :

- Utiliser un nouveau zonage d'ensemencement d'ombles de fontaine

SITUATION EN 2009

Le « Zonage de protection de la biodiversité » (figure 31 du plan d'action) est en vigueur depuis 2001. Il a vraiment atteint les buts escomptés, soit de protéger les populations d'omble de fontaine de la zec.

Deux modifications seront apportés :

- Intégrer la partie de territoire incluant les lacs Lévesque, Alba et Vingt-Cinq dans la zone à population soutenue (bassin versant de la rivière à Pierre).
- Intégrer la partie de territoire incluant les lacs Deleau, Chiron et Caribou dans la zone à population naturelle de façon à pouvoir ensemercer le lac Caribou avec des poissons de lignées domestiques (lac chaulé).

La figure 1, en annexe, illustre le nouveau zonage piscicole de la zec.

ACTIONS À VENIR : appliquer le nouveau zonage et ses modifications.

4.8.2 Espèces compétitrices

Le plan d'action faisait le point sur la situation des espèces compétitrices à l'omble de fontaine, autant sur les risques associés à l'envahissement du territoire par certaines espèces de poissons (tableau 9) qu'au contrôle exercé sur le mulot à cornes dans quelques lacs de la zec (tableau 10).

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Modifier les efforts reliés aux retraits massifs.
- Consolider si nécessaire les obstacles à la migration des espèces compétitrices

SITUATION EN 2009

▪ Contrôle du mullet à cornes :

Le contrôle des poissons compétiteurs n'étant plus autorisé par le MRNF, la zec a abandonné cette activité.

Un rapport d'activité sur le sujet sera soumis au MRNF par la zec.

Le contrôle du mullet à cornes exercé par le passé au lac Renversi s'est cependant avéré efficace car cette espèce n'est plus capturée dans ce lac.

Une demande sera tout de même faite au MRNF pour le contrôle du mullet à cornes au lac du Chicot (prévu pour 2010).

▪ Risques d'envahissement :

Après vérification, l'émissaire du lac Clavier ne possède pas de ruptures de pente suffisamment fortes pour empêcher hors de tout doute la montaison du mullet à cornes de la rivière à Pierre vers la zec.

Un obstacle à la migration des poissons s'avère nécessaire dans cet émissaire. Une demande d'aide financière a été faite à la Fondation de la faune du Québec en mars 2009.

Un espèce de poisson (tête de boule) a été introduite au lac Rissan et se disperse dans le secteur.

ACTIONS À VENIR : produire un rapport des activités de contrôle pour le MRNF, préparer une demande pour le lac du Chicot et suivre l'évolution de la dispersion du *tête de boule* dans le secteur Saguenay

4.9 Validation du suivi de la pêche

Une validation des déclarations des pêcheurs a été proposée pour 10 lacs de la zec répartis dans 4 secteurs (tableau 11).

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Action :

- Valider le suivi de la pêche sur dix lacs du territoire

SITUATION EN 2009

Une validation des déclarations des pêcheurs a été faite une fois entre 2001 et 2009.

Le taux de fausses déclarations a été évalué à 20%.

On ne prévoit pas recommencer l'exercice.

4.10 Contrôle des pêcheurs séjournant plusieurs jours sur le territoire

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'importance de fournir adéquatement ses résultats de pêche
- Réaliser un carnet de pêche pour les pêcheurs avec séjour

SITUATION EN 2009

Plusieurs articles ont été publiés dans le journal de la zec *La truite de papier* pour sensibiliser les utilisateurs sur l'importance des déclarations de pêche (nombre et poids).
Le carnet du pêcheur n'a pas été réalisé ni distribué.

ACTIONS À VENIR : poursuivre la sensibilisation des utilisateurs à l'importance de déclarer leurs poissons.

4.12 Gestion des barrages forestiers

« L'installation ou le retrait de structures de retenue d'eau a un impact important sur l'habitat du poisson. La zec compte au moins 36 barrages de plus de 1 mètre de hauteur sur son territoire. Certains de ces barrages nécessitent un entretien plus ou moins pressant. La zec devra vérifier auprès des autorités gouvernementales l'état de ces barrages, analyser l'impact qu'aurait la perte de ceux-ci et l'intérêt de conserver de telles structures. »

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Actions :

- Vérifier auprès des autorités gouvernementales l'état des barrages de la zec
- Évaluer les impacts fauniques de la perte des différents barrages du territoire

SITUATION EN 2009

Depuis les années 2000, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) a procédé à l'inspection des barrages se trouvant sur le territoire de la zec (barrages publics) et en assume la propriété.

Le MNRF a produit des fiches d'évaluation faunique pour chacun de ces barrages (40) et en a recommandé le maintien ou l'arasement, selon leur importance faunique.

[Ajout Arasement du barrage du lac à la Vase \(2008\); Prévion de la réfection du barrage en 2009 pour le lac Étoile;](#)

Les barrages suivants ont été consolidés ou reconstruits :

Gouat (2004)

Montre à la (2007)

Pas de poisson (2007)

Sirois (2008)

Alexandre (2008)

ACTIONS À VENIR : maintenir la collaboration avec le CEHQ pour le suivi des barrages.

la

4.13 Castors

Il arrive que la présence des castors (barrages) causent des problèmes pour la sécurité du réseau routier ainsi qu'aux frayères d'omble de fontaine en cours d'eau, aménagées ou naturelles. Le plan d'action prévoyait les modalités suivantes pour la gestion des castors.

- *Avertir le délégataire du terrain de piégeage que des castors causent des problèmes fauniques sur un site particulier;*
- *Lui demander de capturer ces castors au cours de la prochaine saison de piégeage;*
- *Au cours de l'été suivant, l'équipe d'aménagistes de la zec procède à la capture des castors encore présents sur le site et les relocalise, dans la mesure du possible, sur le même terrain de piégeage;*
- *Dans les cas trop urgents, où un ou des castors risquent de perturber une frayère de grande importance, il peut arriver que l'équipe d'aménagistes relocalise le ou les animaux dans des délais plus courts;*
- *Dans certains cas, après de vaines tentatives de capturer les animaux vivants, l'équipe d'aménagistes capturera le ou les animaux au moyen de pièges conventionnels et disposera des carcasses tel que convenu légalement.*

Actions recommandées au plan d'action 2001:

Action :

- Retirer les barrages obstruant l'accès aux frayères essentielles des populations d'ombles de fontaine

SITUATION EN 2009

Les modalités proposées se sont avérées adéquates pour la gestion des castors sur le territoire de la zec et sont toujours en vigueur.

ACTIONS À VENIR : maintenir le système de gestions des castors en vigueur.

CONCLUSION

Le PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DE L'OMBLE DE FONTAINE (*SALVELINUS FONTINALIS*) DANS LA ZEC BATISCAN-NEILSON s'est avéré un outil très utile pour gérer cette espèce sportive. La majorité des actions proposées au plan ont été réalisées ou sont en voie de l'être (tableau 13, annexe).

Nous croyons que les principes de gestion qui y ont été établis permettront aux gestionnaires de cette zec de maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire tout en protégeant l'intégrité des populations de poissons qui y sont présentes (protection de la biodiversité).

On trouvera en annexe un tableau résumant les nouvelles orientations et actions proposées pour les prochaines années.

Annexe 1

Suivi des actions à réaliser identifiées au plan d'action (tiré tableau 13).

Actions à réaliser	Échéance	Résultats
Entretenir les habitats essentiels aux 20 lacs les plus importants	Tous les ans	Réalisé
Effectuer le suivi des ensemencements	Tous les ans	Réalisé
Orienter la production piscicole vers des ensemencements destinés au dépôt-retrait.	Été 2001	Réalisé
Valider les habitats des 20 lacs les plus importants	Été 2001	Réalisé
Mettre en œuvre les actions du tableau 6	Été 2001	Réalisé
Valider la priorité d'aménagement du tableau 7	Été 2001	Réalisé
Vérifier les possibilités d'aménagement de la Talayarde Nord-Est	Été 2001	Réalisé
Valider le suivi de la pêche sur 10 lacs	Été 2001	Réalisé
Vérifier les secteurs d'introduction potentielle d'espèces compétitrices	Été 2001	Réalisé
Faire une demande pour l'ouverture des lacs Édithe et Talayarde à tous les engins	Été 2001	Réalisé
Mettre en œuvre les actions du tableau 10	Été 2001	Réalisé
Réaliser une campagne de sensibilisation dans le journal de la zec sur les espèces compétitrices, la protection de l'habitat et le suivi de la pêche	Été 2001-2002	Réalisé
Évaluer et réaliser les demandes de subventions nécessaires à la réalisation des projets du plan d'action	Hiver 2002	Réalisé
Vérifier auprès des autorités gouvernementales l'état des barrages	Hiver 2002	Réalisé
Réaliser un carnet de pêche pour les pêcheurs avec séjour	Printemps 2002	Non réalisé
Réaliser les ensemencements selon le nouveau cadre normatif	Été 2002	Réalisé
Aménager la rivière Talayarde Nord-Est si souhaitable	Été 2002	Non réalisé
Effectuer du dépôt-retrait dans la Talayarde Nord-Est si aménagée	Été 2002	Non réalisé
Utiliser le nouveau zonage pour les ensemencements d'ombles de fontaine	Été 2002	Réalisé
Mettre en œuvre les actions du tableau 8	Été 2002	Réalisé
Réaliser les aménagements nécessaires pour prévenir la dispersion d'espèces compétitrices	Été 2003	À faire (lac Clavier)
Réaliser les aménagements retenus pour les lacs du tableau 7 afin de favoriser l'omble de fontaine	Été 2003	En partie réalisé (3 lacs à faire)
Déterminer les impacts potentiels de la disparition des différents barrages forestiers sur l'omble de fontaine	Automne 2003	Réalisé
Retirer les barrages de castor obstruant l'accès aux frayères essentielles aux populations d'ombles de fontaine	Au besoin	X
Entretenir les sites aménagés avec succès	Au besoin	X
Analyser tout projet pouvant occasionner une baisse de la pêche sur les 20 lacs les plus importants	Au besoin	X

Annexe 2

Actions à réaliser au cours des prochaines années.

Actions à réaliser	Échéance
Entretien des habitats essentiels aux 20 lacs les plus importants	Tous les ans
Analyser tout projet pouvant occasionner une baisse de la pêche sur les 20 lacs les plus importants	Tous les ans
Évaluer et réaliser les demandes de subventions nécessaires à la réalisation des projets du plan d'action (lacs Delaney, Petit Delaney et Foch)	2009-2010
Poursuivre les ensemencements avec des poissons de taille pêchable (dépôt-retrait), sauf pour les lacs chaulés	Tous les ans
Effectuer le suivi des ensemencements (efficacité)	Tous les ans
Poursuivre l'utilisation du nouveau zonage pour les ensemencements d'ombles de fontaine	Tous les ans
Poursuivre la vérification des secteurs d'introduction potentielle d'espèces compétitrices	2009-2010
Poursuivre le suivi de la dispersion du <i>tête de boule</i> dans le secteur Saguenay (collaboration MRNF)	2009
Réaliser les aménagements nécessaires pour prévenir la dispersion d'espèces compétitrices (lac Clavier)	2009
Évaluer les résultats des aménagements fauniques	Tous les ans
Entretien des sites aménagés avec succès (frayères)	Tous les ans
Retirer les barrages de castor obstruant l'accès aux frayères essentielles aux populations d'ombles de fontaine	Au besoin
Poursuivre la réalisation d'une campagne de sensibilisation dans le journal de la zec sur les espèces compétitrices, la protection de l'habitat et le suivi de la pêche	Tous les ans
Mettra à jour la physico-chimie des abritant des populations d' <i>omble chevalier</i> (4/an) : collaboration MRNF	2009-2011
Produire et déposer au MRNF un rapport sur les travaux de contrôle du <i>mulet à cornes</i> effectués dans la zec.	2009
Préparer et déposer une demande de contrôle du <i>mulet à cornes</i> pour le lac du Chicot.	2009 plutôt 2010
Appliquer la modalité de pêche à la mouche au lacs identifiés	2009
Apporter un suivi particulier aux déclarations de pêche à l'omble chevalier (début de saison)	Tous les ans